

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.259

**Projet TCSP BHNS
"Mobilix" :**
approbation de la
convention projet
avec l'EPF de Poitou-
Charentes relative à la
maîtrise foncière de
l'emprise nécessaire
au projet mobilix

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Gérard DESAPHY à Véronique MAUSSET, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Jean PATIE à Jean-Pierre GRAND, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Frédéric SARDIN à Françoise LAMANT, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX,

Excusé(s) :

Patrick BOUTON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Redwan LOUHMAI, Catherine PEREZ, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.259**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PROJET TCSP BHNS "MOBILIX" : APPROBATION DE LA CONVENTION PROJET AVEC L'EPF DE POITOU-CHARENTES RELATIVE A LA MAITRISE FONCIERE DE L'EMPRISE NECESSAIRE AU PROJET MOBILIX

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service « mobilix », dont le programme a été approuvé lors du conseil communautaire du 11 juillet 2013, des opérations foncières seront nécessaires, notamment pour les aménagements d'infrastructures de circulation (trottoirs, pistes cyclables, voie...), de stationnements, de stations liés à la mise en œuvre du projet.

Il est proposé d'établir une convention de projet pour la maîtrise foncière de l'emprise nécessaire au projet mobilix (BHNS) entre le GrandAngoulême et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

La convention de projet décrira les conditions de portage technique, foncier et financier des unités foncières à acquérir par l'EPF au profit du GrandAngoulême, dans le cadre de la mise en œuvre du projet mobilix.

L'objectif est que l'EPF puisse engager comptablement ces opérations et débiter les premières négociations foncières dès 2014.

Le projet mobilix étant en cours de conception, le périmètre d'intervention foncier sera affiné ultérieurement. Le GrandAngoulême et l'EPF PC ont d'ores et déjà retenu un périmètre d'intervention correspondant à un fuseau de 100 m de part et d'autres du tracé du projet « Mobilix » et aux sites fonciers définis comme emprises des futurs parkings-relais.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF est plafonné à 1 000 000 € HT. Ce montant pourra être modifié à l'issue des conclusions des études d'avant projet qui vont être réalisées sur le projet « Mobilix ».

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 25 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention projet avec l'EPF de Poitou-Charentes relative à la maîtrise foncière de l'emprise nécessaire au projet mobilix (BHNS).

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 contre : M. Elie),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 28 octobre 2013